

DECISION N°2025-06

Objet : Signature de l'avenant n°1 du lot 4 du marché camping

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la délibération DL2024-07-001 en date du 6 août 2024,

Considérant l'inscription de l'opération n° 250 « Camping » au budget communal,

DECIDE:

- De signer l'avenant n°1 pour le lot 4 Charpente de l'entreprise CMBOis pour un support d'étanchéité en OSB sur la totalité de la charpente.

	-	
Avenant n°1 du 3 mars 2025	11 100.00 € HT	13 320.00 €TTC

Estaing, le 3 mars 2025 Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture et publié le

0 3 MARS 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://telerecours.fr